

**Discours de S. E. Madame Laura Baeza,
Ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie**

**Cérémonie de lancement du Jumelage
« Renforcement de l'administration pénitentiaire »**

20 janvier 2016 – Hôtel Golden Tulip El Mechtel

Excellence, Monsieur l'Ambassadeur de France, M. le Consul de l'Allemagne,

Messieurs les chefs de projets, Khelifi Sabeur et Philippe Pottier

Mesdames et messieurs, chers participants,

Je suis heureuse et honorée d'être ici présente, parmi vous aujourd'hui, à l'occasion du lancement de ce premier jumelage dans le cadre du programme d'appui à la réforme de la justice (PARJ), programme emblématique de la coopération européenne avec la Tunisie, basé sur un partenariat entre administrations publiques européenne et tunisienne.

L'État de droit est actuellement soumis à rude épreuve, comme des évènements tragiques l'ont encore démontré récemment en Tunisie, comme en Europe, et il y a quelques jours seulement en Turquie et au Burkina Faso.

Dans ce contexte de menace terroriste, il n'est pas aisé de garder un équilibre entre les impératifs de sécurité et le respect des droits fondamentaux.

Depuis la révolution, avec la montée des tensions sécuritaires, le nombre de personnes incarcérées en Tunisie n'a cessé de grandir, atteignant aujourd'hui environ 25 000 personnes.

Il s'agit d'un ratio élevé par rapport à la population du pays, le double de celui constaté dans les pays européens.

Sur ce nombre, plus de la moitié sont en détention préventive, situation qui traduit un fonctionnement peu satisfaisant de la justice pénale.

La consolidation de l'Etat de droit entamée depuis la révolution doit aussi se répercuter sur les conditions de détention.

C'est pourquoi l'Union européenne - dans son dialogue politique comme dans ses projets de coopération - cible la réforme de la justice, et, plus particulièrement, celle de l'administration pénitentiaire, qui est souvent un des parents pauvres du budget national.

Je vais dresser un rapide bilan du dialogue politique et de la coopération conduits par l'Union européenne dans les thématiques couvertes aujourd'hui.

Tout d'abord, le dialogue politique UE-Tunisie s'est intensifié :

La réunion annuelle du Comité d'Association entre la Tunisie et l'Union européenne s'est tenue en novembre dernier, endossant les conclusions des sous-comités thématiques « Justice et sécurité » ainsi que « Démocratie et droits de l'Homme ».

Les parties ont convenu d'accélérer la mise en œuvre des principes constitutionnels dans la législation nationale, notamment en ce qui concerne l'efficacité de la justice, l'accès à la justice, les droits de la défense, le droit à un procès équitable et le droit des détenus.

La nécessité d'entamer la réforme du code pénal et du code de procédures pénales, a été soulignée dans la mesure où certaines dispositions de ces codes vont à l'encontre des garanties constitutionnelles.

Tout récemment d'ailleurs, Monsieur le Président de la République, dans son discours à l'occasion de la célébration du 5ème anniversaire de la révolution a annoncé la constitution d'un comité d'experts qui aura pour mission de réviser tous les textes juridiques, dont le Code pénal, afin, je cite « *de rendre les lois conformes au souffle de liberté qui anime la nouvelle Constitution et dépoussiérer celle-ci de toutes les dispositions liberticides qui sont devenues caduques et inappropriées à l'esprit de notre époque* ».

Dans cette même logique, il a mentionné la nécessité d'abroger la loi 52 de 1992 relative aux stupéfiants, pour la remplacer par une loi conforme aux traités internationaux et aux dispositions de la nouvelle Constitution.

Je me permets de citer à nouveau le Président de la République : « *Il est absurde de pousser des jeunes ayant fauté pour la première fois, vers l'obscurité des prisons et de l'inconnu et compromettre ainsi leur avenir avant de leur offrir une deuxième chance* ».

En ce qui concerne notre coopération technique, celle-ci se concrétise d'abord à travers des programmes nationaux tels que le programme d'appui à la réforme de la justice.

Ce programme est financé par l'UE à plus de 80 millions de dinars sur une période allant de 2012 à 2020.

Nous avons aussi démarré récemment un programme pour la modernisation du secteur de la sécurité, ces deux réformes – justice et intérieur – allant de pair.

Des programmes régionaux, tels que le programme de renforcement de la justice pénale mis en œuvre par des agences des Nations Unies, ou le programme Sud mis en œuvre par le Conseil de l'Europe, sont aussi financés par l'Union européenne et bénéficient pleinement à la Tunisie.

Le programme d'appui à la réforme de la justice est actif sur plusieurs thématiques, allant de la sécurité des prisons à la probation, de la révision de l'organigramme du Ministère de la justice aux projets pilotes sur la chaîne pénale dans les juridictions, de l'aide légale à l'informatisation, de la rénovation des tribunaux à celle des prisons.

A cet égard, j'espère pouvoir inaugurer en 2016, les prisons de Gabès et peut-être aussi celle Sousse-Messadine, réhabilitées toutes deux dans le cadre de ce programme.

Le programme, dans son ensemble, a été conçu de manière à ce que tous nos instruments de coopérations, les jumelages, l'assistance technique, les travaux et équipements et les subventions se mettent en place d'une façon cohérente.

Ainsi, nos partenaires français et allemand devront-ils s'assurer de la complémentarité de leurs actions avec l'ensemble des actions soutenues par le programme d'appui à la réforme de la justice, ainsi qu'avec celles de l'ensemble des partenaires techniques et financier du programme.

Vu le nombre d'actions soutenues par l'Union européenne et par les autres partenaires, il n'est pas toujours facile d'y voir clair.

De son côté, le Ministère de la justice a, certes, élaboré un plan d'action quinquennal, qui mentionne les interventions des bailleurs en appui à la réforme de la justice.

La Direction générale des prisons a aussi finalisé sa propre feuille de route.

Cependant, en pratique, on relève un manque de circulation de l'information entre les partenaires et aussi avec les organisations de la société civile.

Nous sommes confiants que, à l'avenir, non seulement la coordination du secteur, mais également le suivi de la mise en œuvre du plan d'action quinquennal seront significativement renforcés.

Le projet de jumelage pour l'administration pénitentiaire que nous lançons aujourd'hui fait partie d'un ensemble coordonné d'actions, qui conjugue deux autres jumelages sur la réforme du Ministère de la justice et des juridictions, ainsi qu'au profit de l'Institut Supérieur de la magistrature, qui seront tous deux prochainement lancés et dont je salue les conseillers résidents jumelage ici présents.

Les efforts du jumelage sur l'administration pénitentiaire se concentreront sur 3 objectifs visant à renforcer la qualité des services rendus aux citoyens tout en se rapprochant des standards de l'UE, à savoir :

- Piloter la réforme pénitentiaire en intégrant les standards internationaux.
- Améliorer la formation initiale et continue des personnels.
- Promouvoir la probation.

L'Union européenne se réjouit d'avoir pu mobiliser à cet effet un consortium composé d'institutions publiques européennes spécialisées de deux Etats membres : la France, représentée par le Ministère de la Justice, et l'Allemagne avec la fondation internationale pour la coopération juridique (I.R.Z).

Enfin, permettez-moi de terminer en citant Victor Hugo : « *celui qui ouvre une porte d'école, ferme une prison* ». Si la prison reste nécessaire, il faut que la détention favorise le retour à la vie citoyenne.

Cela peut prendre la forme de programmes d'éducation pour éviter la déscolarisation de plus de 100.000 jeunes en Tunisie, ou encore du développement de mesures alternatives à la détention.

Il peut aussi s'agir de programmes de réinsertion dès l'incarcération pour éviter la récidive.

Un dernier mot pour me féliciter de l'excellente organisation de cette journée : je remercie toute l'équipe de l'Unité de gestion du PARJ qui a grandement contribué au démarrage de ce projet et l'accompagnera, tout comme nous, dans sa mise en œuvre.

Je souhaite aussi adresser mes encouragements les plus chaleureux aux chevilles ouvrières de ce projet, notamment au conseiller résident de jumelage, Nicolas Jauniaux, qui sera basé à la DGPR pour deux ans et demi, ainsi qu'à son homologue le colonel Laassad Adennebi.

Je vous remercie de votre attention.